

DEPARTEMENT DU DOUBS
COMMUNE DE LABERGEMENT-SAINTE-MARIE
Réunion du Conseil Municipal du 21 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un mai, le Conseil Municipal de la commune de LABERGEMENT SAINTE MARIE s'est réuni, en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Ludovic MIROUDOT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15 – Quorum : 9

Absents excusés : Madame Sylvie JEANNIN, Monsieur Raphaël ROBBE

Etaient présents : Monsieur Ludovic MIROUDOT, Madame Brigitte GARNACHE CREUILLOT, Monsieur Baptiste ROBBE, Madame Odile GRANDPERRIN, Monsieur Damien SEPREZ, Madame Lucie CHABRIER, Monsieur Pascal THOMET, Madame Christiane FERRE, Monsieur Jimmy BOURGEOIS, Madame Frédérique MIROUDOT, Monsieur Mikaël MERCIER, Madame Michèle LETOUBLON, Monsieur Dominique MARANDIN,

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Brigitte GARNACHE-CREUILLOT

Convocation en date du 12 mai 2026.

Ordre du jour :

- 1) Approbation du PV de la séance du 16 avril 2026
- 2) Compte rendu de la 2^{ième} commission du 13 mai 2026 –
 - Réhabilitation de la gare : poursuite du projet
- 3) Animation : demande d'installation d'un algéco
- 4) Acquisition du cabinet médical
- 5) Personnel communal
 - Ratio d'avancement de grade
 - Suppression – création de poste
 - Emploi d'été 2026
- 6) Facturation location de salle.
- 7) Fresque d'une Marianne sur le mur de soutènement parking de la mairie
- 8) Informations diverses

INTERVENTION

Mr Dominique Marandin demande la parole avant l'ouverture de la séance.

Premier point :

Mr Dominique Marandin félicite la venue de la petite Charline au sein du foyer de Jimmy et Félicie Bourgeois et souhaite plein de bonheur à cette petite fille et sa famille.

Deuxième point :

Etant l'un des membres les plus âgés du conseil municipal et faisant suite au déroulement et aux propos tenus par un conseiller lors du dernier conseil municipal en date du 16 avril 2026. Mr Dominique Marandin exprime personnellement son soutien au personnel du secrétariat de mairie en effet à l'issue du dernier conseil municipal, le secrétariat de mairie a été durement mis en cause sur ses qualités professionnelles. Ces remarques non fondées et d'une extrême méchanceté ne sont pas correctes venant d'un conseiller municipal. Mr Dominique Marandin tient à renouveler auprès des conseillers et aussi auprès de Mr le Maire toute sa gratitude envers le personnel du secrétariat, qui quotidiennement, par ses compétences et sa gentillesse, nous accompagne et nous aide dans nos fonctions municipales.

DEPARTEMENT DU DOUBS
COMMUNE DE LABERGEMENT-SAINTE-MARIE
Réunion du Conseil Municipal du 21 mai 2026

Nomination d'un secrétaire de séance

Brigitte GARNACHE-CREUILLOT a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Arrêt de Procès-Verbal du 16 avril 2026

Mr le maire demande l'arrêt du procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal en date du 16 avril.

Le Conseil municipal arrête à la majorité des présents le PV de la séance du 16 avril 2026.

Mr le maire ajoute à l'ordre du jour l'acquisition du cabinet médical

Le Conseil municipal accepte l'ajout à l'ordre du jour à l'unanimité

DÉLIBÉRATIONS

Compte rendu de la 2^{ème} commission du 13 mai 2026 –
Réhabilitation de la gare : poursuite du projet

Mr le Maire indique que le dossier est au stade de DCE, après une analyse approfondie des derniers éléments par Mr le Maire, Mr Damien Seprey et Mr Baptiste Robbe plusieurs matériaux initialement prévus dans le projet ont été jugés inadaptés d'où une hausse de 30% du cout estimatif de la réhabilitation.

Cette hausse significative a conduit les élus à examiner le projet dans son ensemble.

Il a ainsi été décidé de revoir les choix de matériaux sans toutefois modifier l'intégralité du projet. L'objectif est de rétablir un projet davantage en adéquation avec les attentes de la collectivité et avec les contraintes budgétaires.

Par ailleurs, l'architecte en charge du projet a indiqué ne pas souhaiter poursuivre sa mission dans le cadre des modifications demandées, par conséquent, il a été convenu de mettre un terme à la mission de l'architecte.

DCM N°2026-05-01

RENOVATION ANCIENNE GARE : ARRET DE LA MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE AVEC ARCHIDIUM

Suite à ses éléments Mr le maire propose l'arrêt de la mission de l'architecte.

Le Conseil municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré

DECIDE de mettre fin à la mission de Maitrise d'œuvre avec le cabinet ARCHIDIUM dès la fin de la phase PRO-DCE

Adopté à l'unanimité des présents : 13 « pou »

Délibération transmise en Sous-Préfecture le : 01/06/2026 Publiée sur papier le 01/06/2026

Le point 3 est ajourné : demande de l'association Animation pour l'installation d'un algéco.

DEPARTEMENT DU DOUBS
COMMUNE DE LABERGEMENT-SAINT-MARIE
Réunion du Conseil Municipal du 21 mai 2026

DCM N° 2026-05-02 :
ACQUISITION DU CABINET MEDICAL

Mr Maire propose de faire l'acquisition du cabinet médical selon les propositions de Mr Thierry Seyeux.

Le Conseil municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré

DECIDE de se porter acquéreur du cabinet médical du Docteur Seyeux.
Les modalités de cette acquisition seront définies ultérieurement.

Adopté à l'unanimité des présents : 13 « pour »

Délibération transmise en Sous-Préfecture le : 01/06/2026 Publiée sur papier le 01/06/2026

DCM N°2026-05-03
RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique° ;

Vu l'avis du Comité social territorial ;

Considérant qu'il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du comité social territorial, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

Considérant que la délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade ; que si le taux est inférieur à 100 %, l'assemblée délibérante peut prévoir que, lorsque le nombre calculé n'est pas un entier :

- le chiffre obtenu est arrondi à l'entier supérieur OU - la décimale est ajoutée au nombre calculé l'année suivante.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE,

- de fixer le ou les taux suivant(s) pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit :

Grades d'accès	Ratios (en %)
Rédacteur principal 1ere classe	100 %
Agent de maitrise	100 %
Adjoint administratif principal 2e classe	100 %
Adjoint technique principal 2e classe	100 %

Adopté à l'unanimité des présents : 13 « pour »

Délibération transmise en Sous-Préfecture le : 01/06/2026 Publiée sur papier le 01/06/2026

DCM N° 2026-05-04
CREATION ET SUPPRESSION DE POSTE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

DEPARTEMENT DU DOUBS
COMMUNE DE LABERGEMENT-SAINT-MARIE
Réunion du Conseil Municipal du 21 mai 2026

Vu le budget communal ;

Vu l'avis du Comité social territorial

Considérant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité social territorial.

Considérant que la délibération doit préciser le grade correspondant à l'emploi créé.

Considérant la nécessité de supprimer un emploi de rédacteur principal 2e classe, en raison de la promotion de l'agent,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** :

- la création

- *d'un emploi de rédacteur principal 1e classe, permanent à temps complet

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01 07 2026

Filière : Administrative

Cadre d'emploi : Rédacteur territorial

Grade : rédacteur principal 1e classe :

- ancien effectif : 0

- nouvel effectif : 1

- la suppression

- *d'un emploi de rédacteur principal 2e classe, emploi, à temps complet

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01 07 2026 /

Filière Administrative :

- 1 rédacteur principal 1e classe (35/35 -ème)

- 1 Adjoint Administratif Territoriale (35/35 -ème)

- 1 Adjoint Administratif Territorial (28/35ème)

Filière Technique :

- 1 Adjoint Technique Principal Territorial lève classe [35/35è'e]

- 1 Adjoint Technique Territorial [35/35ème]

- 1 Adjoint Technique Territorial [30/35ème]

- 1 Adjoint Technique Territorial [15/35ème]

- **PRECISE** que ces emplois peuvent être pourvus par des contractuels.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 65

Adopté à l'unanimité des présents : 13 « pour »

Délibération transmise en Sous-Préfecture le : 01/06/2026

Publiée sur papier le 01/06/2026

DCM N°2026-05-05

EMPLOI D'ETE 2026

Afin de compléter l'équipe des agents techniques et pour pallier les congés estivaux, Mr le Maire propose l'embauche d'un emploi d'été pour la période du 01 07 au 30 09 2026.

DEPARTEMENT DU DOUBS
COMMUNE DE LABERGEMENT-SAINTE-MARIE
Réunion du Conseil Municipal du 21 mai 2026

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
ACCEPTE l'embauche d'un agent en CDD pour la période du 01 07 au 30 09 2026.

Adopté à l'unanimité des présents : 13 « pour »

Délibération transmise en Sous-Préfecture le : 01/06/2026 Publiée sur papier le 01/06/2026

DCM N°2026-05-06

FACTURATION DES CHARGES LORS DE LA LOCATION DE L'ESPACE LES VALLIERES à compter du 01 01 2026.

Mr le Maire rappelle que le conseil a établi un forfait de charges journalier et au week-end pour les associations dans le cadre de la location de l'espace les Vallieres.

- Période du 01 04 au 30 09 : journée : 30 € - Week-end : 150 €
- Période du 01 10 au 31 03 : journée : 50 € - Week-end : 300 €

Afin de simplifier la location de la salle ainsi que la facturation, Mr le Maire propose d'étendre ce forfait aux locations de l'espace les Vallieres, en générale.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE de facturer les charges lors des la location de l'espace Les Vallières, à compter du 01 01 2026 comme suit :

- Période du 01 04 au 30 09 : journée : 30 € - Week-end : 150 €
- Période du 01 10 au 31 03 : journée : 50 € - Week-end : 300 €

Adopté à l'unanimité des présents : 13 « pour »

Délibération transmise en Sous-Préfecture le : 01/06/2026 Publiée sur papier le 01/06/2026

Fresque d'une Marianne sur le mur de soutènement du parking de la mairie.

Dans le prolongement de l'illustration des transformateurs, avait été évoqué l'illustration du mur de soutènement du parking de la mairie par une Marianne. Suite à la réunion de commission une consultation en ligne a été faite sur les réseaux sociaux. Mme Lucie Chabrier fait état des retours.

Mme Michèle Letoublon propose de réaliser un nouveau sondage directement aux habitants :

Auprès des mamans, lors de la remise des fleurs de la fête des mères

Auprès des papas, à l'occasion de l'apéritif organisé pour la fête des pères.

Le point 7 est repoussé

Questions et informations diverses.

Mr le Maire fait part des remerciements des écoles pour le nettoyage et rappelle le pot organisé avec les agents communaux et la municipalité le 5 juin à 11h.

Mr Pascal Thomet informe qu'il reste quelques nids de poules en haut du chemin de la Cheneau, à voir si on peut reboucher les trous en régie et remercie pour les barrières

DEPARTEMENT DU DOUBS
COMMUNE DE LABERGEMENT-SAINTE-MARIE
Réunion du Conseil Municipal du 21 mai 2026

posées en bout de la passerelle.

Mme Brigitte Garnache demande d'élargir les membres de la commission communication pour l'élaboration du bulletin municipal.

Mme Lucie Chabrier propose à l'ensemble des conseillères et conseillers de lui faire parvenir des propositions d'articles.

Prochaine séance de conseil municipal le 05 juin 2026 à 11h pour désigner les membres délégués pour les Elections sénatoriales 2026.

Prochaine séance du conseil municipal le 2 juillet 2026 à 19h

Fin de la séance : 20 h

Le secrétaire
Brigitte GARNACHE



Le Maire
Ludovic MIROUDOT




DEPARTEMENT DU DOUBS
COMMUNE DE LABERGEMENT-SAINT-MARIE
Réunion du Conseil Municipal du 16 AVRIL 2026

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS.

Le Conseil Municipal s'est réuni le seize avril deux mille vingt-six à dix-neuf heures, à la mairie et a examiné les délibérations suivantes :

2026_04_01	DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE
2026-04-02	RENOUVELLEMENT DU CONTRAT GROUPE – MANDAT AU CDG25
2026-04-03	CONVENTION D'UTILISATION ESPACE LES VALLIERES AVEC LA CCLMHD
2026-04-04	TARIFS DE LOCATION DES SALLES 2026 – FORFAIT ASSOCIATIONS
2026-04-05	TARIFS DE LOCATION DE SALLES 2027
2026-04-06	AIRE DE CAMPING CAR – MISE A DISPOSITION 2026
2026-04-07	REPRESENTATIONS DE LA COMMUNE AUX DIVERS ORGANISMES
2026-04-08	DEROGATION SCOLAIRE BOUHAIN ROSE
2026-04-09	DEROGATION SCOLAIRE MORENO-RAMGET CHLOE
2026-04-10	DEROGATION SCOLAIRE DIOT BRADLEY
2026-04-11	DEPOT PERMIS D AMENAGER « AU COUDE »

Les délibérations peuvent être consultées au secrétariat de mairie.
Liste affichée le 24 avril 2026.

Le Maire
Ludovic MIROUDOT.

